



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE LA SAVOIE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Extension du réseau de neige de culture de la chaîne de Doucy sur les pistes Echappeaux, Chantemerle, Lanchettes et Tête Montolivet

Communes de Les Avanchers-Valmorel et La Léchère Domaine skiable de Valmorel

Le Préfet de la Savoie informe le public que, conformément à l'arrêté préfectoral signé le 25 juin 2020, une enquête publique de 36 jours, du **lundi 20 juillet au lundi 24 août 2020 inclus**, concernant l'extension du réseau de neige de culture sur la chaîne de Doucy, se tiendra sur les communes des Avanchers-Valmorel et de La Léchère.

Le dossier de demande d'autorisation sera déposé en mairies des Avanchers-Valmorel et de La Léchère du lundi 20 juillet 2020 au lundi 24 août 2020 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance et formuler ses observations sur les registres d'enquête aux heures habituelles d'ouverture des mairies.

Monsieur Guy TRUCHET est nommé commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public **uniquement par téléphone** sur rendez-vous comme l'a autorisé le président du tribunal administratif par courriel du 7 juin 2020.

La Mairie des Avanchers-Valmorel (04 79 09 83 27) communiquera le numéro d'appel au public pour joindre le commissaire enquêteur.

Permanences téléphoniques :

- Mercredi 29 juillet 2020 de 14 h 30 à 16 h 30
- Mercredi 05 août 2020 de 14 h 30 à 16 h 30
- Mercredi 12 août 2020 de 14 h 30 à 16 h 30
- Lundi 24 août 2020 de 14 h 30 à 16 h 30

- Un appel sans rendez-vous est également possible le 24/08 de 16h 30 à 17 h 30
- L'accueil téléphonique des associations par le commissaire enquêteur peut se faire de manière spécifique sur rendez-vous au même numéro le jeudi 20 août 2020 de 14 h 30 à 16 h 30.

Pendant toute la durée de l'enquête publique le dossier pourra également être consulté :

- sur le site des services de l'État en Savoie: <http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Avis-d-enquetes-publiques-eau-et-forets>; Le public pourra à cette adresse, formuler ses observations en ligne sur le projet.
- sur un poste informatique accessible gratuitement en DDT /SEEF - L'Adret – 73011 Chambéry le Haut, et qui sera mis à disposition du public aux heures habituelles d'ouverture.
- sur le site Internet des municipalités des Avanchers-Valmorel et La Léchère.

Des observations écrites pourront également être adressées au commissaire enquêteur par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-seef-enquetes-publiques@savoie.gouv.fr (en précisant enquête extension réseau neige Valmorel) et sur le site internet de l'État en Savoie : (intégrées au registre d'enquête publique conservé en mairie).

Toutes les observations du public formulées de façon écrites seront scannées par les soins des services des mairies et transmises à la direction départementale des territoires de la Savoie (SEEF) pour être mises en ligne sur le site internet de l'Etat en Savoie.

Monsieur Christophe MANSOURI, de la communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche pourra, en cas de besoin, fournir au public des informations sur le projet (adresses mail : christophe.mansouri@ccva-savoie.com).

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairies des Avanchers-Valmorel, de La Léchère et à la préfecture de Savoie, où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

Ces documents pourront également être communiqués pendant la même période, à toute personne physique ou morale concernée qui en fera la demande au préfet, et seront également publiés sur le site Internet des services de l'État en Savoie : <http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Rapports-commissaires-enqueteurs>

Le préfet de la Savoie est l'autorité compétente pour statuer sur l'autorisation sollicitée.